

Rapport de la sous-commission des comptes 2021

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBREC)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP (rapporteuse)
	Monsieur Sven Erard	Les Verts
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 28 mars 2022 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL).
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (chef de service) et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le service technique.
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), MM Philippe Carrard (urbaniste communal) et Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.
- Centre 126 : M. Christophe Mirabile (chef de service) pour le service de la communication.

Remarques générales

En préambule, le chef de dicastère rappelle que si l'année écoulée, marquée à nouveau par la pandémie de Covid, faisait craindre le pire au niveau économique, celle-ci a finalement été moins morose que prévue. Les répercussions sur les comptes de la Ville ont été positives ; le budget 2021 prévoyait un déficit de plus de 20 millions alors que les comptes affichent finalement un déficit d'un peu plus de 10 millions. Certains amortissements ont ainsi pu être accélérés dans la perspective de travaux plus conséquents qui auront lieu ces prochaines années.

Les difficultés de recrutement dans le domaine architectural sont toujours d'actualité, mais heureusement, un architecte a pu être engagé, en tant que responsable du secteur études et planification au Service des Bâtiments et du logement.

126 – Communication

Le service a traversé une période très difficile, ayant nécessité des séances de coaching, de suivi d'équipe ainsi qu'un audit organisationnel. Au terme de cette période, le précédent chef de service a souhaité réorienter sa carrière. Le poste a été repourvu en mars 2022.

Un tour des principaux enjeux est effectué par le nouveau chef de service ; renforcer la communication avec la Ville et les services, mettre davantage en valeur les activités des autorités auprès des citoyens, renforcer peut-être le *Tourbillon*, qui reçoit de nombreux retours positifs et comble un manque au niveau de l'information institutionnelle. Pour répondre à ces objectifs, un renfort a été demandé au niveau rédactionnel, requête qui a été acceptée par le Conseil communal. Concernant les médias sociaux, l'objectif sera d'être davantage présent sur Facebook et LinkedIn et de se profiler en publiant des contenus multimédias (création de vidéos).

Un commissaire évoque cependant quelques critiques à l'encontre du *Tourbillon*, certaines communautés étrangères s'en désintéressent alors

que d'autres lecteurs le comparent à un quotidien de propagande. Un manque d'outils permettant de tenir compte des divers feedbacks est également regretté.

Pour le directeur du Dicastère, il est clair que *Le Tourbillon* s'affiche comme le journal officiel des autorités et qu'il permet une transparence et un lien plus fort avec la population. En outre, l'information de proximité est parfois difficile à transmettre par les médias privés qui manquent de ressources. Ainsi des titres officiels tels que celui-ci ont tout leur sens, notamment pour inclure davantage la population, les associations, mais aussi les communautés étrangères dans la vie de la Commune. Le chef de service relève qu'avec l'apparition de l'hebdomadaire *Le Ô*, journal certes de proximité mais indépendant, des synergies doivent aussi être trouvées, notamment pour veiller à ne pas offrir les mêmes contenus.

Suite à une question d'un commissaire concernant le montant dépensé en prestations de services de tiers, il est précisé qu'il s'agit d'une demande du Conseil communal de confier davantage de mandats aux bureaux locaux. Dans le cadre de l'élaboration de son programme de législature ou de la carte de vœux par exemple, le Conseil communal a ainsi décidé de faire appel aux graphistes de la place, la collaboration ayant été moindre depuis 2014 suite à la création du service de la Communication. Quelques demandes ont également été faites à l'Ecole d'art, par exemple pour la réalisation de protections autocollantes pour les oiseaux sur les vitres des abribus, projet piloté par le SUME.

Dans l'ensemble, les plus petites réalisations, plutôt de l'ordre du réactif, sont effectuées à l'interne. Le reste est confié à l'externe. Les mandataires sont, si possible, toujours choisis au niveau local. Sont cités par exemple : Videoclap pour les retransmissions du Conseil Général et L'Imprimerie des montagnes pour *Le Tourbillon*.

Les objets publicitaires aux couleurs de notre Ville rencontrent un beau succès. Les recettes de leurs ventes sont réalisées majoritairement à l'Office du tourisme ou dans les Musées. Le montant des recettes 2021 ne

tient pas compte de l'ensemble des ventes, puisqu'il manque celles de l'Office du Tourisme, qui apparaîtront aux comptes 2022.

150 – Transports

Suite à la question d'un commissaire concernant le projet de co-voiturage, la genèse de ce dispositif est rappelée. La Ville de La Chaux-de-Fonds a en effet été à son origine, par le biais de sa participation à l'Agglomération Urbaine du Doubs. Afin de pérenniser cet encouragement au co-voiturage, principalement transfrontalier, le financement a désormais été confié à la Région Montagnes Neuchâteloises, englobant ainsi un territoire plus important.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service évoque cette deuxième année Covid, qui n'a finalement pas eu de répercussions significatives sur les travaux ou les prix des matières premières, à l'inverse de ce qui est attendu en 2022, où les coûts ne pourront pas tous être tenus. Des mouvements de personnel ont eu lieu et de nouveaux engagements sont en cours. Des travaux pour un montant total de 12 millions ont été effectués en 2021, dont près de 3 millions pour le Muzoo, 4 millions pour la rénovation d'appartements de la Ville et de Prévoyance.ne. Concernant l'entretien des bâtiments administratifs et scolaires, environ 1,5 million a été investi. Il s'agit ici de travaux divers, tels que réfections de peintures, remplacements de fenêtres cassées, modernisation d'espaces communs, ou changements de luminaires.

Le Directeur de dicastère salue l'engagement du service dans le cadre du relogement des locataires des immeubles Bois-Noir 1 à 13 qui ont dû être évacués pour des questions de sécurité. Ce service travaille également pour trouver des appartements pour les réfugié.e.s venant d'Ukraine. Le Conseil communal souhaite prendre à sa charge la différence entre la subvention qui sera versée par la Confédération et les loyers du marché des différents appartements.

Au niveau des comptes, on constate qu'un accent particulier a été mis sur les nettoyages des toilettes, désinfections nécessaires dues à la période Covid. Le budget de réparation des machines-outils a été moins utilisé que prévu, mais il est important de conserver un montant constant, pouvant être employé si nécessaire.

Un prélèvement au Fonds des énergies a été effectué afin de valoriser le travail accompli dans ce domaine par le personnel du SBL.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Ce centre regroupe une pléthore d'adresses, allant des Anciens Abattoirs, à Bikini Test, en passant par le TPR, le Théâtre et la Salle de musique, la Maison du peuple, le Temple Allemand ou les WC du parking Espacité (même si le bâtiment ne nous appartient pas). Par contre, les musées, écoles et infrastructures sportives ont leurs propres centres.

Un commissaire s'enquiert de l'augmentation du poste 31300000. Celui-ci correspond notamment à l'enlèvement de la neige par des tiers. Comme cela reste opaque et que les variations peuvent être importantes, une nouvelle rubrique "enlèvement de la neige", séparée, a été créée pour 2022.

210 – Gérance-secrétariat

La volonté a toujours été d'avoir une gérance communale dont le fonctionnement est similaire à celui d'une gérance privée. Comme relevé précédemment, beaucoup de ressources ont dû être affectées au relogement des locataires des immeubles Bois-Noir qui devaient être détruits, ce travail n'a cependant pas pu être facturé. Il reste ainsi toujours quelques activités de service public qui doivent être réalisées et qu'une gérance privée n'a pas à effectuer, par exemple la gestion assez chronophage des salles communales.

211 – Bâtiments locatifs

La vente du bâtiment Fantaisie 2 a grandement amélioré le résultat des comptes 2021.

Le nombre d'appartements vacants est plus important que prévu, ce qui est consécutif aux nombreuses constructions réalisées en Ville.

Un commissaire s'enquiert de l'avancement du dossier Châtelot. Le premier tour du concours d'architecture a été effectué, et 6 dossiers ont été sélectionnés pour la suite. Le jury se réunira pour le deuxième tour à la fin de l'été, avec un choix annoncé en septembre. Si aucune opposition ne devait être déposée, le projet pourrait démarrer en 2023.

Le chef de service relève qu'étant donné la situation actuelle entraînant une hausse des prix des matières premières, certains projets acceptés par le Conseil Général, pourraient voir leurs budgets dépassés.

Les deux journées de grêle subies en 2021 sont également évoquées, une indemnisation pour environ une centaine de dossiers sera reçue de l'ECAP. Ces remboursements n'apparaissent pas encore dans les comptes 2021, et seront reçus en 2022. Sur ce point également, le travail administratif fourni a été conséquent.

212 – Parkings

Aucune remarque sur ce compte.

240 – Domaines

Aucune remarque sur ce compte.

250 – Foncier

Les locations perdues suite à la résiliation de plusieurs baux sur le site de l'ancienne scierie dans l'optique des projets en cours, sont évoquées. Il

s'agit notamment de bâtiments ou d'emplacements pour l'entreposage de matériel. Ces baux doivent maintenant être sortis du système SAP, car ils ne sont plus louables. Le montant indiquant les vacants devrait ainsi diminuer nettement.

Un montant sera désormais perçu pour le droit de superficie du terrain ARESA. La réévaluation comptable de celui-ci était prévue sur l'exercice 2021 pour un montant de CHF 1'100'000.- mais sera finalement effectuée en 2022.

701 – Service technique / 712 constructions nouvelles

Le chef de service relève plusieurs changements au niveau du personnel de la Step, qui a connu des problèmes de dotation sur 2021. Il s'agit de deux départs à la retraite et d'un décès à la suite duquel le poste n'a pas été repourvu. Le service est en cours de réorganisation afin d'anticiper le départ à la retraite du responsable.

Le secteur génie civil a connu une année marquée par plusieurs chantiers d'envergure, tels que les rues du Dr-Coullery et Casino, ainsi que la partie haute de la rue de Pouillerel. Ces travaux initient une démarche au sein de la Ville visant une requalification des espaces publics en privilégiant la mobilité douce. Le fait de vouloir rendre la ville plus accueillante fait que ce rythme devrait perdurer encore quelques temps. La ville a également la volonté de revoir la qualification de ses routes entre les routes communales et cantonales. Le but, à terme, est que les routes dans la ville soient communales et que les routes extérieures deviennent, pour une grande part, cantonales.

Le service a également accompagné deux grands projets ; le futur parking des Forains, qui a nécessité une année d'étude avec l'aide d'un mandataire ainsi que le remplacement du Grand Pont, projet qui a été modifié par la Ville afin d'obtenir moins d'espace dédié à la route. Cela s'est conclu par la réduction de 4 à 2 voies routières permettant de créer une véritable rue pour la mobilité douce. La Ville bénéficiera ainsi d'un ouvrage d'art d'une

qualité exceptionnelle, une première suisse pour ce genre d'ouvrage, qui, combiné à l'ouverture de la N20 permettra une diminution drastique de la circulation.

Sur l'Avenue Léopold-Robert, il est relevé que le nouveau carrefour sans feu fonctionne très bien et fluidifie le trafic. Tous les carrefours ne s'y prêtent cependant pas.

Dans le cadre des travaux effectués sur la RC 1320, un échange de routes a été négocié avec l'Etat. La rue des Crêtets - Louis-Chevrolet deviendra ainsi cantonale lorsque la N20 sera effective. Le Grand Pont reviendra à la Commune, et le Pont de la Combe-à-l'Ours passera au Canton. Finalement, la RC 1320 ainsi que le Pod Sud deviendront communaux. Dans les premiers temps, le tronçon du Pod Sud étant encore la H18, son entretien courant sera financé par la Confédération. Ainsi, la hiérarchie routière a été révisée, permettant davantage de cohérence. Au final, l'ensemble du Pod revenant à la Ville, celle-ci aura toute liberté pour effectuer les réaménagements qu'elle souhaite.

Le service est également en charge de la mise en conformité des arrêts de bus aux normes LHand. Ce dossier colossal a cependant du retard selon la loi, mais l'analyse complète et l'ensemble de la planification ont été faites, suivant un processus de priorisation. Sur 2021, 13 mises aux normes ont pu être réalisées. Des arrêts prioritaires ont été définis par le Canton, et la Ville s'attache également à remettre à niveau les arrêts des principaux attracteurs, tels que l'hôpital ou les écoles.

Le réseau routier, le réseau d'évacuation des eaux ainsi que les trottoirs publics sont également entretenus par le service. Ces derniers souffrent d'une exception chaux-de-fonnière puisque 60% de ceux-ci sont aux mains de privés, même dans le centre-ville. Une campagne de proposition de cessions de trottoirs à la Ville est en cours auprès des propriétaires concernés depuis plusieurs années.

Le service gère également la signalisation. La volonté est ici, d'enlever au maximum la signalisation, bien trop nombreuse dans notre Ville, tout en respectant la législation. Un outil a été mis au point afin de gérer le cadastre de la signalisation verticale (en collaboration avec la Ville de Neuchâtel, le Canton et la Ville de Lausanne). Cette base de données doit maintenant être complétée, les mesures hivernales compliquant la donne (la neige empêchant de se baser sur le marquage uniquement, le fonds légal est ici basé sur la signalisation verticale).

Depuis la reprise de la géomatique par le service, le rapprochement avec le Canton s'est resserré. S'il n'y a désormais plus qu'un seul géoportail, le maintien du secteur reste nécessaire afin de répondre aux besoins de proximité des services. De nombreuses demandes ne pourraient être assurées par le Canton. Pour les services qui demandent régulièrement des données à la géomatique, il est également envisagé de leur permettre à terme d'acquérir des compétences dans ce domaine. L'idée, à l'avenir, est que notre secteur géomatique soit un centre de compétence accompagnant les services.

À la demande d'un commissaire de savoir pourquoi aucun dédommagement n'a été reçu du Canton concernant le PGEE, le chef de service explique que les subventions relatives à ce projet arrivent à leur terme et que rien n'a pu être réclamé sur 2021.

Au niveau des frais de personnel, il est relevé que les coûts des formations métier ont été centralisés au service des Ressources humaines et que l'apprenti qui était employé à la géomatique a été transféré chez Viteos afin qu'il poursuive sa formation en élargissant ses connaissances.

Un amortissement complémentaire a pu être réalisé concernant l'étude sur le parking des Forains, en prévision des travaux qui seront prochainement réalisés.

Le dédommagement reçu de la Confédération pour l'entretien de la N20 n'était pas prévu au budget, car l'information a été reçue après la clôture de celui-ci. Un montant sera désormais prévu.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Le planning de réalisation du projet de traitement des micropolluants est respecté et ces nouvelles installations devraient pouvoir être inaugurées en 2023. Il est rappelé que la Step est la première installation du canton équipée d'un traitement pour les micropolluants. Des portes ouvertes sont envisagées ainsi qu'une opération de nettoyage de la Ronde. La possibilité de garnir les toits du nouveau bâtiment avec des panneaux solaires est évoquée.

Pour rappel, la Step a été entièrement rénovée en 2002-2003, un vieillissement des installations est ainsi constaté, et un entretien complet des machines est en cours. Nous avons pour ces travaux la chance de bénéficier de l'expertise spécialisée de plusieurs entreprises de la place. Parmi les grands projets en cours, le changement du système supervision ainsi que la nouvelle maquette BIM, permettront de disposer d'outils de gestion informatisés et intelligents, améliorant la gestion de la Step dans son ensemble.

L'augmentation de la production d'électricité se répercute positivement sur les comptes. Jusqu'en 2020, la valorisation du biogaz issu de la digestion anaérobie des boues permettait de couvrir environ 48% des besoins électriques de la Step. Grâce au meilleur rendement de la nouvelle machine mise en service en janvier 2021, plus de 60% de la consommation électrique est maintenant assuré par la Step, alors que la production de biogaz reste proche des années précédentes.

Le stock de flocculants, permettant de concentrer les boues a été complété, expliquant les coûts supplémentaires au poste 31010200, matériel d'exploitation et fournitures.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

S'agissant du secteur "marketing urbain, commerce, immobilier et foncier", l'un des événements saillants de l'année 2021 a été l'organisation du 12^e anniversaire de l'inscription des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine de l'Unesco. En outre, plusieurs projets qui ont été initiés en 2021 aboutiront en 2022 : l'acquisition de l'Ancien Manège ou la réalisation du parking des Forains. Un nouvel essai concluant de piétonisation de la place du marché pendant la période estivale a également été effectué et une démarche participative a été menée afin de développer le futur projet, la piétonisation devrait être réalisée d'ici à 2024 et un rapport va être présenté en mai au Conseil général. La carte abeille connaît un succès grandissant auprès des privés, et constant auprès des entreprises. Son développement en E-Abeille, initié en 2021, sera également concrétisé à l'automne 2022, en collaboration avec une entreprise locale. Les projets de rénovation de la patinoire et des immeubles du Châtelot sont également en cours et le responsable du secteur participe à leur suivi.

Concernant le secteur "permis de construire", outre le travail du traitement des permis de construire ordinaire du service, la reprise de la préservation du patrimoine et de la responsabilité de la révision du plan de site a été passablement chronophage. Cette révision doit permettre de mettre à jour le patrimoine à préserver. En effet, certains bâtiments qui n'avaient pas d'intérêt en 1998 lors de la précédente mouture du plan de site, sont désormais nettement plus valorisés.

Dans l'activité courante du secteur, il est relevé qu'en 2021 de nombreuses demandes de permis de construire de minime importance ont été déposées, mais peu de projets d'envergure.

La partie salubrité a été restructurée et reprise entièrement par le secteur, elle était auparavant en partie sous le secteur du marketing urbain/foncier. Au niveau du personnel, le départ à la retraite d'un collaborateur courant 2021, s'occupant notamment de la salubrité et qui a été remplacé début

2022, a eu des répercussions non seulement sur la charge de travail mais aussi sur les revenus du service.

Un commissaire s'enquiert de la position de la Ville concernant l'installation de pompes à chaleur externes (PAC). Il est expliqué qu'en périphérie, là où l'espace est suffisant, la Ville soutient leur installation mais demande toutefois systématiquement si une installation à l'intérieur est possible. Dans le centre en revanche, ce type d'installation génère potentiellement des désagréments phoniques et esthétiques, particulièrement dans le périmètre UNESCO, qui pourraient péjorer la qualité de vie et de préservation des jardins dans ces quartiers. Le fait que très peu de ces PAC soient combinées à des panneaux photovoltaïques (15% seulement), est un non-sens écologique. Sont donc privilégiées les installations de qualité combinées à des panneaux photovoltaïques. Le service de l'aménagement du territoire souhaitait éditer une directive sur le sujet, mais cela n'a pas été le cas par manque de ressources. Il était même question de libéraliser complètement l'installation de PAC, qui n'auraient alors plus nécessité de permis, ce qui a fait réagir les communes et le Service cantonal de l'environnement. Le service souhaite s'attaquer lui-même à la rédaction d'une directive qui pourrait ensuite servir de modèle aux services de l'Etat.

Toujours dans l'optique de la promotion d'énergies vertes, le chef de dicastère relève les belles réalisations de panneaux solaires posés en Ville (notamment sur l'Ancien-Stand ou les collèges). La question posée par une certaine partie du monde politique n'est pas de savoir si nous pouvons en poser, mais de savoir si nous pouvons les poser à moindres coûts.

Il est parfois reproché au service de retarder le traitement de demandes de permis. Un commissaire s'enquiert du nombre de permis en attente dans le service. La responsable de secteur précise que selon la loi, le traitement d'un permis doit être de 45 jours, pour autant que le dossier soit complet (ce qui n'est malheureusement que très rarement le cas), sans dérogation et qu'il n'y ait pas d'oppositions. 80 à 90% des dossiers déposés sont incomplets, même constat fait par le SAT. Le retard n'incombe en général pas au service, mais souvent aux mandataires qui fournissent des dossiers

incomplets et intraitables ou/et ne fournissent pas les demandes de compléments rapidement. Comme le relève un commissaire, il serait idéal que les maîtres d'ouvrage puissent consulter l'avancement de leur dossier et se rendent compte que celui-ci prend du retard chez leur mandataire et non à la Ville. Malheureusement, le système SATAC ne permet que difficilement un accès aux dossiers (sauf autorisation). Le service tente toujours de convier les maîtres d'ouvrage aux éventuelles séances avec les architectes.

Au niveau du secteur "planification", les principaux chantiers ont été la révision du plan d'aménagement local, la réalisation d'une étude nature et paysage (réalisée en collaboration avec Le Locle et les Planchettes) et le dépôt du 4^e projet d'agglomération qui permettra de bénéficier de subventions fédérales pour des mesures qui seront réalisées entre 2024 et 2027. Concernant les aménagements urbains, l'axe des musées passant par les rues du Dr-Coullery et du Casino a été un chantier conséquent. Des projets ont été élaborés pour les rues du Progrès et de la Ronde ainsi que pour la future place du marché piétonne. La rue du Commerce sera également requalifiée dans le cadre du remplacement du Grand Pont prévu par le Canton. Plusieurs zones 30 km/h ont été réalisées. Le processus est cependant assez long, puisqu'il prend environ 2 ans ; des premières mesures sont effectuées, puis une analyse est faite et validée par l'Etat et finalement, une confirmation que les mesures prises sont efficaces doit être réalisée. Les zones existantes, souvent mal indiquées, seront également reprises. Plusieurs aménagements favorables aux cyclistes ont également été réalisés en 2021.

Quelques adaptations mineures ont été faites suite au monitoring qui avait été mis en place lors de l'introduction de la politique de stationnement. Trois griefs peuvent cependant être adressés à cette politique : elle ne permet pas de réduire le trafic interne lié aux Chaux-de-Fonniers, les visiteurs occasionnels n'y comprennent pas grand-chose, et les Chaux-de-Fonniers sont fâchés lorsqu'ils ne trouvent pas de places de stationnement et voient au contraire certains parkings d'échange aux 2/3 pleins. Un

mandataire a ainsi été engagé pour réfléchir à son évolution. Les solutions proposées devront être discutées en commissions.

À la demande d'un commissaire il est précisé qu'en matière de désinsectisation, suite au départ d'un collaborateur, le service se limitera à l'avenir aux nids de guêpes et cafards et conservera également la dératisation, mais uniquement pour les bâtiments communaux, les autres prestations seront effectuées par des entreprises privées.

Les dépenses en mobilier, non budgétées, concernent l'aménagement d'une nouvelle salle de conférence dans le bâtiment.

765 – Politique de stationnement

L'ensemble des recettes provenant des parkings "Bois Noir" et "Eplatures" est entièrement reversé à leurs propriétaires. Ce montant est comptabilisé comme une location, au 31600100. Le budget prévoyait de l'inscrire en diminution des recettes, ce qui n'est comptablement pas idéal, raison pour laquelle il apparaît finalement en dépenses. Concernant le versement au fonds de mobilité, il est décidé par le Conseil communal. Selon le règlement, il peut varier entre 10% et 30% des recettes.

875 – Prévention incendie

Afin de répondre aux exigences légales, les frais relatifs à la prévention incendie ont dû être identifiés au 755 et réunis dans ce centre. Aucune remarque particulière n'est faite sur celui-ci.

La rapporteure de la sous-commission
Lara Zender